



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC-JC(XLV)/2 – Annexe II
26 septembre 2011

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION
14-19 novembre 2011
La Antigua Guatemala (Guatemala)

**META-ÉVALUATION DE PROJETS OIBT PRÉCÉDEMMENT
ÉVALUÉS**

**Acquis d'enseignement et bonnes pratiques en vue de la
gestion durable des forêts tropicales**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

7. Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No 7

Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts

1. INTRODUCTION

Les Critères et Indicateurs OIBT de la gestion durable des forêts tropicales (C & I) ont été initialement publiés en 1992 et depuis lors, ils ont été révisés ; des formations et d'autres formes de soutien ont été dispensés aux pays en vue de faciliter leur mise en œuvre. Le but d'un corps commun de C & I était de permettre aux pouvoirs publics, aux aménagistes forestiers, aux collectivités, aux petits exploitants et à d'autres parties prenantes d'assurer le suivi, l'évaluation et les rapports sur l'état de la gestion forestière et les progrès accomplis vers sa pérennisation à l'échelon national comme à celui des unités forestières d'aménagement (UFA). L'AIBT comporte plusieurs objectifs qui sont liés à la mise en œuvre des C & I destinés à promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, dont notamment l'objectif (m) *Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durable des forêts productrices de bois d'œuvre , et au maintien de l'équilibre écologique des régions concernées, dans le contexte du commerce des bois tropicaux* and objective (o) *Encourager l'échange d'informations dans le but de mieux comprendre des mécanismes facultatifs tels que notamment la certification, afin de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, et en appuyant les efforts que les membres déploient dans ce domaine.*

Les C & I de l'OIBT sont destinés à servir de cadre aux pays membres pour la mise au point de leur propre système d'évaluation et de suivi des progrès vers le développement durable au niveau national comme à celui des UFA. Lorsque les indicateurs sont rendus opérationnels dans des contextes nationaux et locaux spécifiques, il est escompté que les informations qui s'en dégagent peuvent faciliter l'élaboration de choix d'orientation et la mise en œuvre de la GDF sur le terrain.

Les C & I sont donc un instrument utile qui permet aux pays et aux UFA de rendre compte des progrès réalisés tout en mettant en lumière les domaines qui appellent des efforts supplémentaires pour atteindre la GDF.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- On constate encore de nombreux malentendus sur la finalité et l'atout que représentent les C & I comme outil de mise en œuvre de la GDF à l'échelon national et à celui des UFA. La clarté fait également défaut sur les conditions favorables nécessaires à la GDF dans les contextes nationaux et locaux.
- Les C & I nationaux ont souvent été mis au point au terme d'un processus qui définit en détail quels sont les indicateurs adaptés aux contextes locaux. La participation à ce processus d'élaboration a parfois été limitée à celle des organismes d'État sans y adjoindre les autres parties prenantes que sont le secteur privé, les organismes forestiers de collectivités et les ONG.
- Les gouvernements des pays producteurs de bois tropicaux disposent de programmes de promotion et de mise en œuvre d'orientations et pratiques GDF par le secteur privé, mais il n'y a souvent pas de données complètes sur leurs incidences ;
- Le niveau le plus déterminant pour la mise en œuvre de la GDF est celui des unités forestières d'aménagement. Le secteur privé et les collectivités forestières étant responsables d'une grande proportion de la production de bois tropicaux, ils sont donc les principaux groupes cibles de la mise en œuvre des C & I. Toutefois, leur participation a été limitée dans de nombreux pays producteurs, où l'accent a porté sur les forêts gérées par l'administration forestière.
- Il y a une demande forte et croissante entre les importateurs et les acheteurs visant l'obtention d'informations sur les pratiques GDF de sociétés productrices de bois tropicaux. Les C & I est un outil potentiellement utile pour la communication mais il est encore sous-utilisé et mal compris par les groupes cibles sur les marchés d'exportation.
- Il est de la responsabilité du gouvernement de garantir un domaine forestier permanent, ce qui est un élément fondamental des C & I, nécessaire à la réalisation de la GDF par les UFA.

- Le lien de complémentarité entre l'application des C & I d'une part et les processus de certification des forêts au niveau local d'autre part ne sont pas bien compris. Les C & I peuvent fournir un cadre utile à l'élaboration des normes nationales de certification.

3. ENSEIGNEMENTS DEGAGES

Conception des projets

- L'application des C & I dans les pays membres de l'OIBT s'est avérée fournir des contributions précieuses à l'état actuel des connaissances sur la gestion durable des forêts sur le terrain et a été d'un apport majeur au développement d'orientations nationales. Dans les entreprises forestières de mise en œuvre des C & I, il a été démontré que la gestion durable des opérations forestières est non seulement indispensable mais aussi possible.
- Si des conditions favorables ne sont pas mises en place dans les orientations nationales en matière forestière et les politiques d'entreprise comme indiqué dans les C & I et diverses lignes directrices de l'OIBT, les progrès de mise en œuvre de la GDF seront lents.
- L'engagement du gouvernement à instaurer la GDF au sens des C & I peut persuader les acteurs de la filière forêt-bois de se lancer dans des efforts systématiques de réalisation de la GDF.
- L'adoption des C & I comme une approche positive a eu un effet psychologique et a produit une motivation puissante en faveur de l'instauration de la GDF dans de nombreux pays. Cependant, une bonne communication est nécessaire sur l'ensemble du processus impliquant les tests, l'adaptation aux réalités locales et la mise en œuvre au plan local.
- Pendant le processus de mise en œuvre, il est utile de clarifier le lien entre la réglementation nationale visant l'exploitation des ressources naturelles et les C & I. Cela peut grandement aider les aménagistes forestiers à comprendre ce que signifie la GDF dans la gestion pratique de la forêt.
- Il est essentiel que, dès le stade de la planification du projet, l'on dispose de données constitutives de l'état des lieux de la ressource forestière, faute duquel les essais et la mise en œuvre des C & I ne livreront aucun résultat exploitable. Cela doit aider les parties prenantes se représenter l'ampleur des problèmes et des tâches à accomplir, et ainsi de pouvoir estimer l'échelle et la durée souhaitée du projet.
- L'absence de données constitutives d'un état des lieux sur la forêt, par exemple, rend également difficile la prise de mesure et l'évaluation de certains des produits physiques du projet de C & I.
- Les processus nationaux d'élaboration et de mise à l'essai des C & I peuvent être utiles pour réunir les organismes d'État, ceux du secteur privé et des ONG et contribuer à un dialogue fructueux sur la nature de la GDF et les contraintes à son instauration. Une large participation renforce la légitimité des C & I comme outil devant aider à la progression vers la GDF.
- L'adoption de C & I de niveau national et leur intégration dans le système de surveillance des forêts nationales est une étape importante dans le processus de mise en œuvre de la GDF. Un manuel de terrain sur la façon de mettre en œuvre la GDF dans les UFA peut être nécessaire pour faciliter les travaux menés par les aménagistes forestiers.
- La stratégie de formation est déterminante pour les travaux complémentaires devant être effectués afin d'intégrer les C & I dans les systèmes de gestion et d'information aux différents échelons. Deux rôles sont attendus de la part des stagiaires: (a) constituer à terme un corps de formateurs devant former le personnel responsable des entreprises concessionnaires et travailler dans les établissements d'enseignement et les programmes de formation à la gestion durable des forêts, et (b) de travailler comme évaluateurs internes dans les organismes forestiers ou comme auditeurs externes des organismes de certification et de vérification indépendants. Les stagiaires doivent également être en mesure de conseiller les aménagistes forestiers sur les mesures correctives nécessaires pour améliorer les pratiques courantes.
- Le développement des ressources humaines dans la GDF doit être compris comme effort continu et à long terme, et des évaluations périodiques usant des C & I peuvent révéler des lacunes dans les compétences existantes. En général, les pays devraient élaborer des programmes nationaux complets de formation à la mise en œuvre de la GDF destinés aux aménagistes forestiers et aux collectivités forestières ainsi qu'à d'autres intervenants forestiers.

- De précieux enseignements peuvent être tirés des entreprises et des organismes forestiers dans d'autres pays tropicaux et non tropicaux qui sont également engagés dans l'application de mesures de la GDF.

Mise en œuvre des projets

- Un risque majeur inhérent à la mise en œuvre de projets C & I se trouve être la réticence du secteur privé à participer et à partager ses expériences avec des tiers. La motivation de la filière à mettre en œuvre les C & I passe par une l'abandon par les pouvoirs publics d'une approche purement réglementaire pour l'adoption de dispositifs qui associent à la réglementation des incitations et une orientation par le marché. Des avantages explicites devraient être mis en avant pour les entreprises et les collectivités, comme par exemple un allègement des démarches administratives en vue d'assurer leur pleine participation.
- Une des raisons des réticences rencontrées a trait à la confidentialité des informations à communiquer à d'autres entreprises et parties prenantes. Cette question exige un examen attentif dans le cadre de l'exécution de projets relatifs aux C & I.
- Le manque d'implication de certains acteurs des processus C et I nationaux a constitué un facteur limitant majeur de la diffusion des acquis et des retombées des projets. Le secteur privé, les communautés forestières et les ONG devraient être bénéficiaires des résultats et des produits, et leur participation active doit être assurée. Cela implique un accès facile aux informations, des réunions régulières, une diffusion effective et une large participation aux stages et cours de formation.
- Les organismes des collectivités sont utiles pour assurer une large participation des collectivités tout autant que pour réduire les coûts des projets au cours de la phase de développement des C & I. L'absence de groupes communautaires dans le processus restreint les effets des projets. Une action spécifique est nécessaire pour assurer la participation effective de la collectivité dans la mise en œuvre de projets C & I
- Des partenariats ont été précieux dans les projets C & I. Les collectivités et les ONG peuvent jouer un rôle utile en faveur de la GDF et aider les UFA dans leurs efforts vers plus d'efficacité. La construction de solides partenariats stratégiques entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé est une entreprise de longue haleine qui doit être lancée au niveau national au cours de la phase de formulation des projet en vue de définir des objectifs communs et d'assurer la transparence et la prise de responsabilité dans l'application des C & I.
- Les effets des réformes institutionnelles, dont la décentralisation, peuvent conduire à intégrer de nouveaux acteurs (collectivités territoriales, organismes de répression des fraudes et de protection de l'environnement) dans le processus des C & I.
- De nombreux projets C & I ont révélé qu'il existe la nécessité pressante de développer une meilleure compréhension et une coordination resserrée entre l'administration centrale et les collectivités infranationales, afin d'éviter tous chevauchements et tous défauts de coordination des interventions visant les UFA.
- Les projets mis en œuvre par le secteur privé produisent souvent des résultats importants qui seraient utiles à l'élaboration des politiques gouvernementales. Cependant, la boucle de rétroaction a été faible et il devrait y avoir un mécanisme, à définir au stade de formulation du projet, de validation des enseignements dégagés et qui portent ces acquis à l'attention du gouvernement (par exemple, des ateliers nationaux, des études analytiques nationales).
- La participation de représentants des grands pays importateurs à ces ateliers et autres phases des projets C & I s'est avérée utile pour améliorer la compréhension de la gestion durable des forêts tropicales dans les pays exportateurs.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- Dans le cadre de la planification participative des projets, il est important d'expliquer le caractère positif des C & I et comment cet outil peut aider les intervenants dans leurs efforts de gestion durable des forêts.

- Apprendre de l'expérience des autres pays est utile lorsque le pays ne dispose que d'une expérience limitée de l'application des C & I.
- La stratégie de projet peut inclure l'élaboration et la mise en œuvre de C & I nationaux à partir des C & I de l'OIBT et leurs mise à l'essai qui pourra être effectuée suivant le cas à l'échelon des UAF, à l'échelon territorial ou à l'échelon national.
- Les instances dirigeantes des entreprises participant au projet comme UFA pilotes doivent être pleinement informées de ce que le projet suppose comme partage d'expériences sur les C & I mis en œuvre.
- Les projets de niveau national peuvent être de préférence accueillis à l'unité de planification ou d'information de l'office national des forêts.

Mise en œuvre des projets

- L'engagement ferme du gouvernement à utiliser les C & I comme outil d'élaboration d'orientations est essentiel pour atteindre les résultats visés.
- La participation de toutes les parties prenantes est importante dans l'élaboration des C & I.
- Une coordination étroite entre les organismes gouvernementaux concernés est nécessaire.
- Le groupe de pilotage du projet a un rôle déterminant dans la mise en œuvre efficace et peut être affecté à des tâches liées à la communication des résultats au niveau d'élaboration des politiques.
- Les groupes de travail pluridisciplinaires et les sous-groupes thématiques ont été utiles dans l'élaboration de C & I nationaux.
- Les forêts des collectivités peuvent avoir besoin de mesures particulières propres à assurer leur implication dans la mise en œuvre des C & I ; les UFA pilotes peuvent aussi inclure des forêts des collectivités.
- L'intégration de bases de données statistiques, économiques et forestières contribue à l'application effective des C & I.
- Les exigences de rapports statistiques à l'OIBT et à d'autres organismes internationaux doivent être prises en compte.

Renforcement des capacités et diffusion des acquis

- Le transfert efficace des connaissances à des spécialistes locaux évite la dépendance à l'égard d'une assistance technique extérieure.
- La planification des formations doit couvrir tous les niveaux et groupes cibles.
- La diffusion de des informations C & I produites peut assurer un appui soutenu des parties prenantes aux activités périodiques de suivi et autres activités complémentaires.
- Une large diffusion sous différentes formes à tous les acteurs concernés est souhaitable y compris annuaires, lettres d'information, bulletins d'information, CD-ROM, portails Web et d'autres moyens interactifs.

Pérennisation

- Le développement durable dans la mise en œuvre des C & I au niveau national et local exige un examen périodique des progrès réalisés pour identifier les besoins d'actions correctives.
- Les projets pilotes doivent inclure la validation des résultats et leurs implications en matière de correction de trajectoire doivent être identifiées.
- La mise en place d'un partenariat mobilisant le secteur privé et d'autres intervenants peut assurer leur appui soutenu à l'amélioration des systèmes.
- L'échange d'expériences au niveau régional dans la mise en œuvre des C & I par le biais du réseautage est utile à tout développement ultérieur.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à posteriori des projets suivants:

PD 48/99 Rev.1 (M,F)	PARTAGE D'INFORMATIONS ET D'EXPÉRIENCES SUR LES RÉUSSITES DU SECTEUR PRIVÉ EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE (MALAISIE)
PD 80/01 Rev.6 (M)	CONSOLIDATION DU DISPOSITIF DE CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE EN INDONÉSIE
PD 042/00 Rev.1 (F)	FORMATION D'INSTRUCTEURS À L'APPLICATION DES CRITÈRES ET INDICATEURS OIBT ET INDONÉSIENS DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE AU NIVEAU DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
PD 195/03 Rev.2 (F)	MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION ET DE SUIVI POUR LA CONSERVATION EFFECTIVE ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES THAÏLANDAISES
PD 021/97 Rev.2 (F)	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES TROPICALES PAR L'AMÉNAGEMENT FORESTIER BASÉ SUR LES COMMUNAUTÉS, NUEVA VISCAYA
PD 389/05 Rev.2 (F)	MISE EN ŒUVRE DE LA SURVEILLANCE INTERNE DES RÉSULTATS DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE À L'ÉCHELON DE L'UNITÉ FORESTIÈRE D'AMÉNAGEMENT
PD 1/95 Rev.4 (M)	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION SUR L'ÉVALUATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE EN INDONÉSIE